BURKINA FASO

LA PATRIE OU LA MORT, NOUS VAINCRONS !

ASSEMBLEE DES DEPUTES DU PEUPLE

IVè REPUBLIQUE

PREMIERE LEGISLATURE

LOI N° 24/95/ADP

PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD D'ASSISTANCE TECHNIQUE ENTRE LE GOUVERNEMENT DU BURKINA FASO ET LA BANQUE ISLAMIQUE DE DEVELOPPEMENT POUR LE FINANCEMENT D'UNE ETUDE D'AMENAGEMENT DE 610 HECTARES DANS LA PLAINE DE DEBE (SOUROU)

L'ASSEMBLEE DES DEPUTES DU PEUPLE

VU la Constitution ;
VU la Résolution n° 01/ADP du 17 Juin 1992, portant validation du mandat des Députés .

A délibéré en sa séance du 23 Mai 1995
et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1er : Le Gouvernement est autorisé à ratifier l'Accord d'Assistance Technique conclu le 26 Novembre 1994 entre le Gouvernement du Burkina Faso et la Banque Islamique de Développement pour le financement d'une étude d'aménagement de 610 hectares dans la plaine de Débé (SOUROU);

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme Loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique à
OUAGADOUGOU, le 23 Mai 1995

Le Secrétaire de Séance

B. Robert Francis COMPAORE

Le Président

BURKINA FASO
Le Président de L'Assemblée des Députés du Peuple

OUEDRAOGO Salfo Théodore
PREMIER VICE-PRESIDENT